

**Mémoire présenté au Bureau d'audiences
publiques sur l'environnement**

**PROJET EOLIEN SAINT-CYPRIEN À SAINT-CYPRIEN-
DE-NAPIERVILLE**

Par

Les incontournables de la frontière

Le 11 juin 2015

Aux soins de Mme Astrid Ammerlaan

303, Rang St-Georges

St-Valentin, QC. J2J 2E0

Lacolle, le 11 juin 2015

Mémoire contre le Projet éolien Saint-Cyprien

Monsieur le Président,

Par la présente, *Les incontournables de la frontière* désirent vous faire part de notre vive opposition au projet éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville. Nous sommes un groupe formé de citoyennes et de citoyens de la municipalité de Lacolle qui habitent tous dans la montée Richard ainsi que dans le Petit Rang.

Nous vous faisons parvenir ce mémoire car nous croyons que ce projet ne respecte pas le critère B du développement durable c'est-à-dire, le principe d'équité et de solidarité sociale. Conçu d'après le *Règlement de contrôle intérimaire concernant les éoliennes URB-141* de la MRC des Jardins-de-Napierville en vigueur à Saint-Cyprien-de-Napierville, les éoliennes seraient situées à 750 mètres des résidences alors qu'un règlement plus sévère s'appliquerait pour nous si les structures étaient construites à Lacolle.

En effet, en vertu du *Règlement de contrôle intérimaire 478 relatif aux éoliennes* de la MRC du Haut-Richelieu, nous serions advenant la construction de ce projet éolien, les seuls résidents dans l'ensemble de notre MRC à se voir privés de notre droit de bénéficier d'une zone de protection de 2 175 mètres entre notre résidence et les éoliennes. Cette situation inéquitable entraîne également plusieurs impacts qui résultent de la proximité des éoliennes 3, 8 et 9 (alternative) de la frontière de la municipalité de Lacolle.

D'abord, l'ensemble des résidents de ce secteur seront soumis à des émissions sonores de 30 à 35 dB. Bien que respectant la note d'instruction de votre ministère, *l'Organisation mondiale de la santé* estime que des émissions aussi basses que 30 dB peuvent perturber le sommeil des riverains lorsque ce bruit est produit par des éoliennes dans un milieu initialement calme. Par

ailleurs, il faut souligner que ce secteur est sous l'influence des vents dominants venant de l'ouest et que le bruit pourrait être amplifié selon certaines conditions atmosphériques.

Parmi notre groupe, plusieurs propriétaires perdraient le droit de construire des résidences dans ce secteur car la distance séparatrice entre l'éolienne la plus près et le site de construction ne pourrait être respectée. Le règlement en vigueur à Lacolle, qui concorde avec celui de notre MRC, exige une protection de 2 175 mètres alors que nos terrains vacants sont tous bien en deçà de cette distance. Les deux terrains vacants du récepteur 119 sont à moins de 1 100 mètres d'une éolienne. En outre, se soumettre au règlement de la MRC voisine n'en ferait sûrement pas des lieux de construction enviables à cause de l'intensité du bruit évaluée à 34.7 dB à cet endroit.

Les incontournables de la frontière sont tous solidaires des deux résidents de la Montée Richard qui utilisent la piste d'atterrissage privée située à plus ou moins 875 mètres de l'éolienne 8. Depuis plus de vingt ans, il y a une piste d'atterrissage dans ce secteur et le promoteur aurait été bien avisé de relever cette contrainte AVANT de planifier un projet éolien à proximité de cet endroit. L'un des usagers de la piste est un membre de l'UPA qui travaille depuis une vingtaine d'années pour une compagnie qui se livre à des activités agricoles aériennes dans cette région tels l'arrosage ou l'ensemencement.

L'UPA a été avisée des dangers qui guettent le petit aéronef de ce pilote au moment de l'atterrissage et du décollage à cause de la turbulence produite par les éoliennes. Le promoteur devrait envisager une reconfiguration de son projet car si l'un de nos voisins n'entend pas perdre son gagne-pain, l'autre désire faire respecter ses droits de propriété et l'usage de sa piste et ce, sans mettre leur vie en danger.

Durant l'enquête, nous avons été déçus de constater que le règlement de la MRC voisine semblait beaucoup plus important que le nôtre. Finalement, cette situation est devenue parfaitement injuste car les avantages reviennent à quatre familles de Saint-Cyprien-de-

Napierville et les embêtements sont réservés pour les gens de Lacolle et Saint-Bernard-de-Lacolle.

Plusieurs personnes de notre groupe pensent que les utilisateurs de la piste auraient eu le droit d'obtenir plus de renseignements au BAPE. Nous avons été insultés de lire la réponse du promoteur dans le document DA 9, car c'est comme si nous étions tous des menteurs : « in our opinion the subject aerodrome is not an active runway environment ». Le promoteur a payé un évaluateur qui dit n'importe quoi, car les deux pilotes arrivent et décollent par le Nord.

En plus, les photos sur Google sont faciles à comprendre. La vieille piste était plus à l'Est jusqu'en 2014. La piste actuelle a été aménagée en 2014 et l'ancienne piste est retournée à l'agriculture. Les deux pilotes ont décidé d'utiliser la nouvelle plus à l'Ouest parce que c'était pas mal plus logique d'avoir une seule piste pour deux. Le nouveau propriétaire de la piste et son utilisateur ont fait les travaux avant que le promoteur viennent présenter leur projet, le 5 juin 2014.

Les pilotes volent lorsqu'il n'y a pas beaucoup de vent et ça, c'est bien vrai. Sauf que, il y a des orages violents qui arrivent très subitement dans notre région. On est reconnu pour ce phénomène qui n'est jamais annoncé à l'avance. Il faut vraiment ne pas connaître notre secteur pour penser que le petit avion ne sera pas en danger pendant l'atterrissage si le temps change avant leur retour à la maison. Voulez-vous attendre que l'avion s'écrase pour faire tasser l'éolienne ? Au lieu des Incontournables de la frontière, on serait peut-être mieux de s'appeler les Inconvénients de la frontière.

En dernier lieu, Monsieur le Président, nous aimerions profiter de cette deuxième audience publique en quatre ans pour répéter à l'initiateur d'origine - Air Energy TCI - qu'une étude d'impact vise d'abord à inventorier les contraintes et les zones sensibles d'un territoire afin de les éviter.

Soyez assuré, Monsieur le Président, que les maires et les citoyens de notre région croyaient avoir bien fait comprendre aux instances gouvernementales en 2011 que nous ne voulions ni du projet éolien de Saint-Valentin ni du projet éolien de Saint-Cyprien. Évidemment, nous sommes tous désolés de devoir reprendre le même exercice durant cette période de rationalisation des choix budgétaires, mais nous espérons que cette fois-ci, notre message sera limpide et sans équivoque.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux,

Anne Ammerlaan pour

Les incontournables de la frontière

Note : Les signatures seront déposées lors de la deuxième partie des audiences.

Mme Anne Ammerlaan

Mme Astrid Tetteroo

M. Wim Ammerlaan

M. Benoît Masson

Mme Bellerose Line

M. Benjamin Masson

M. Jean Marisseau

Mme Monique Poupart

Mme Maude Marisseau

M. Martin Riel

Mme Monia Martineau

Mme Stéphanie Gervais

Mme Francine Caron

M. Christian Verstricht

M. Willy Verstricht

Mme Lucie Bombardier

M. Alexandre Racine

Mme Claire Hamelin

M. Herman

M. Achille Duquette

M. Donais Michel Proj